

AVIS D'APPEL A PROJETS Fonds d'intervention 2023 - 2026



AVIS D'APPEL A PROJETS n°2025/AMI/CD
Date limite du dépôt des candidatures : 18 mars 2025

Appel à projets : Soutien aux aidants de personnes en situation de handicap 2025-2026

1- Qualité et adresse de l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation

Le Département de l'Aube
Dont le siège est situé 2 rue Pierre Labonde BP 394 10026 TROYES Cedex
(N° Siret : 22100005200011)
Représenté par le Président du Conseil départemental, Monsieur Philippe PICHÉRY, dûment autorisé par délibération n°012025/10 de la Commission permanente du 20 janvier 2025.

2- Direction et service en charge du suivi de l'appel à projets

Département de l'Aube
Pôle des Solidarités
Direction de l'Autonomie
Cité Administrative des Vassaulles
BP 50770 – 10026 TROYES Cedex

3- Publication et modalité de consultation de l'avis d'appel à projets

Le présent avis d'appel à projets, accompagné de ses annexes, sera publié au recueil des actes administratifs du Département de l'Aube.

4- Cahiers des charges

Les cahiers des charges de l'appel à projets fait l'objet de **l'annexe 1** du présent avis. Ils seront adressés par courrier sur demande écrite auprès du service en charge du suivi du présent appel à projets (voir point 2 de l'avis) ou téléchargeable sur le site Internet du Département de l'Aube à l'adresse suivante <http://aube.fr>.

5- Critères de sélection et modalités d'instruction des projets

La grille précisant les critères de sélection et les modalités de notation des projets fait l'objet de **l'annexe 2** du présent avis.

Les points suivants seront analysés :

- Vérification de la régularité administrative et de la complétude du dossier de candidature
- Vérification de l'adéquation du projet avec les besoins décrits dans le cahier des charges

- Analyse de fond des projets, en fonction des critères de sélection prédéfinis et publiés en **annexe 2** au présent avis.

Les offres retenues feront l'objet d'une convention annuelle ou pluriannuelle signée entre le Département de l'Aube et la structure.

6- Composition des dossiers de candidature

La liste des pièces justificatives exigées est indiquée sur le formulaire démarches simplifiées.
(Cf. partie 4. Pièces à joindre du Cahier des charges)

7- Modalités de dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers devront être déposés sur le site www.demarchessimplifiees.fr au plus tard le **18 mars 2025**.

Lien de la démarche : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-2025-2026-ami-cnsa-soutien-aux-aidants-psb>

Pour chaque projet, une démarche doit être renseignée.

Aucun dossier ne pourra être pris en compte sans dépôt sur la plateforme « démarches simplifiées » et après la date indiquée ci-dessus.

A l'issue du dépôt de dossier, un échange pourra avoir lieu sur la plateforme en vue de compléter ou préciser le dossier.

Des renseignements pourront être pris auprès de la Direction autonomie du Pôle des solidarités du Département de l'Aube par mail : heloise.nicolle@aube.fr

8- Modalités de dialogue entre les candidats et l'autorité compétente

Durant la période de dépôt des projets, et au plus tard huit jours avant l'expiration du délai de réception des réponses, les candidats peuvent solliciter, par écrit, des précisions complémentaires.

Les demandes sont transmises par voie électronique à l'adresse suivante :

heloise.nicolle@aube.fr

Les précisions à caractère général seront communiquées à l'ensemble des candidats, au plus tard cinq jours avant l'expiration du délai de réception des réponses.

9- Date limite de réception ou de dépôt des dossiers

La date limite de réception ou de dépôt des dossiers est le **18 mars 2025**

10- Annexes

- **Annexe 1** : Cahiers des charges n°1
- **Annexe 2** : Grille d'évaluation
- **Annexe 3** : Trame Bilan qualitatif